

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 24 avril 2023 à Hôtel & Cie de Sainte-Anne-des-Monts, sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie (en visioconférence)

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Projet de résolution autorisant l'utilisation des surplus affectés pour le financement des projets d'investissement (adoption);
4. Autre information;
5. Date et lieu de la prochaine rencontre;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée (adoption).

PROJET

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2023 – 06

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

R2023 – 07

RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2022 les dépenses d'investissement comme suit :

Dépenses d'investissement

Logiciels informatiques adm	20 682
Projet abribus	98 888
Système informatique autobus	8 955
Projet TCité	267 725
TCité - Subventions municipalités	169 867
Projet vélopartage	230 661
Réaménagement bureaux CSM	87 062
Transfert fonds réservés	-

Total des charges	883 839
--------------------------	----------------

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont financées en partie par des quotes-parts et des subventions comme suit :

Revenus d'investissement

Quote-part municipalités projet TCité	94 749
Quote-part municipalités vélopartage	91 837
Transfert gouv. Québec TCité FARR	61 146
Transfert gouv. Québec syst info FARR	20 000
Transfert gouv. Québec vélopartage MTQ Ovlis	115 331
Transfert gouv. Québec abribus Hub	-
Autres revenus TCité FCM	308 207

Total des revenus	691 270
--------------------------	----------------

CONSIDÉRANT que le solde à financer est de 192 569 \$;

CONSIDÉRANT QUE des surplus ont été affectés au cours des exercices financiers antérieurs en vue de financer une partie de ces projets;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu

D'autoriser l'utilisation des surplus affectés destinées à chacun de ces projets au montant total de 192 569 \$;

QUE si les dépenses et le financement présentés ci-dessous diffèrent de ceux des états financiers audités, un projet de résolution sera soumis aux membres du conseil d'administration lors d'une séance ultérieure pour modifier l'utilisation des surplus affectés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023 – 08

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date